

19/12/2024

**PROCONTROL**

Zoning Industriel des Hauts-Sarts  
Rue de Hermée 225  
4040 HERSTAL  
TVA BE0507 735 513  
Tel 04/230.33.00  
E-Mail [secretariat@procontrol.be](mailto:secretariat@procontrol.be)



Date d'émission : 19-12-2024

Date de visite le(s) : 19-12-2024	Adresse de visite : 4000 LIEGE Quai de Rome 61 /D1		
Agent-visiteur : Olivier Rousselle	Propriétaire : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx		
Réf :	Demandeur : COTRANS		
EAN : /	Installateur : COTRANS		
	T.V.A. Installateur : BE0424266914		
GRD : RESA	Compteur n° : 4091162	Index O :	062396,5 (kWh) Index C : (kWh)
<input type="checkbox"/> Voir index compteur sur photo(s) en annexe.	Injection :	Index O :	(kWh) Index C : (kWh)

**RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION ET A TRES BASSE TENSION**

**Identification de l'objet :**  
Réglementation appliquée : RGIE Livre 1  
Appareils de mesure utilisés :  Matériel standard attribué à l'agent-visiteur  
Type de contrôle : Check-list :  DTT-C-E-10  DTT-C-E-11  DTT-C-E-12 (L1 7.112.)  DTT-C-E-13 (L1 7.22.)  
 Contrôle de conformité avant mise en usage (L1 6.4.)  
 Visite de contrôle (L1 6.5.)  
 Visite de contrôle d'une ancienne installation pour renforcement (L1 8.4.1.)  
 Visite de contrôle d'une ancienne installation pour vente (L1 8.4.2.)  
 Visite de contrôle d'une ancienne installation (L1 8.4.3.)  
Dispositions dérogoatoires :  
 Anciennes installations (L1 8.2.1.)  Ancien RGIE (L1 8.2.2.)  
 Entamée avant le 01/08/2023 (L1 6.5.8.1.) selon les informations du client  
Type d'installation :  
 Nouvelle  Existante  Modification  Extension  
Type d'habitation :  maison  appartement  lieu destiné à usage privatif.  
Raccordement : tension :  1N400  2x230  3x230  3N400  AC  DC Fréquence : 50 Hz Schéma liaison à la terre : TT  
Protection raccordement :  existante : 25 A -  à placer prévue max : A - selon devis GRD  
Câble alimentation tableau principal 4X6 mm<sup>2</sup>, type : VVB Inter sec général : 40 A, Δ In : 300 mA, type :  A  B  
Type prise de terre : Nature : piquets /  Terre commune / Localisation du sectionneur de terre : Cave  
Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits terminaux : 8 ; Mesures : Ra = 25 Ω ; Ri = 7,1 MΩ des N° circuit(s) : Ri Global  
**DESCRIPTION :**  Voir plans de position & schémas visés  voir annexes  réf : EL TANNIR 2024 du 19/12/2024  Voir croquis réalisés  
Borne :  (N) nouvelle (E) existante (R) remplacement / Type : (C) Charge véhicule (C+R) Charge véhicule + Réinjection des batteries

Borne	Pmax (kW)	Type	Marque / Modèle	N° de série	Protection aval: type + I <sub>n</sub> (A)
/ N°					
/ N°					

∑V :  (N) nouvelle (E) existante (R) remplacement

/ N°	Nb panneaux :	de	Wc / total :	Wc	P Total :	Wc	/ Cpt vert 1 N° :	Index :	(kWh)
/ N°			0		0				
/ N°			0						
/ N°			0						

Onduleur	S <sub>max</sub> (VA)	I <sub>ac</sub> (A)	Marque / Modèle	S <sub>max</sub> Total :	VA	N° de série	Protection aval: type + I <sub>n</sub> (A)
/ N°				0			
/ N°							
/ N°							

DDR installés sont adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Protections installées contre les surintensités sont adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Exécution de l'installation électrique conformément aux plans et schémas	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Matériel installé correspond aux facteurs d'influences externes présents	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Continuité des liaisons équipotentielles principales, supplémentaires et des PE des Prises de courant et appareils de classe I	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Etat du matériel électrique fixe (fixations, détérioration,...)	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe ou mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Contrôle du fonctionnement des DDR par leur bouton test ou via un courant de défaut	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input type="checkbox"/> SO
Test du système automatique de sectionnement (moins de 5 secondes)	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Inf <input type="checkbox"/> Rem <input checked="" type="checkbox"/> SO

 INFRACTIONS  voir annexe DTT\_INF\_E\_20  voir Liste ci-dessous  Néant : REMARQUES  voir annexe DTT\_INF\_E\_20  voir Liste ci-dessous  Néant :

**CONCLUSION :** (devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant : voir page 2) Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.  
 L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE concernant les Installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer avant le 19/12/ 2049  
 Le DDR général était scellé(s).  Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les personnes intéressées.  
 L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension.  
 L'installation ne peut être mise en usage  Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.  
 Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le  
 Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

Annexes au présent rapport :  Néant  Plans de position et Schémas  DTT\_INF\_E\_20  Autres : PHOTOS

Nom et visa de l'agent-visiteur :  
Pour PROCONTROL ASBL  
Olivier Rousselle

Nom et visa du demandeur si présent :  
COTRANS